

DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALESJ

Course title - Intitulé du cours	Droit des libertés fondamentales
Level / Semester - Niveau /semestre	L3 S1
Teacher - Enseignant responsable	Xavier Bioy (Professeur des Universités)
Other teacher(s) - Autre(s) enseignant(s)	
Lecture Hours - Volume Horaire CM	33
TA Hours - Volume horaire TD	
TP Hours - Volume horaire TP	
Course Language - Langue du cours	Français
TA and/or TP Language - Langue des TD et/ou TP	

Teaching staff contacts - Coordonnées de l'équipe pédagogique :

Course's Objectives - Objectifs du cours : Maîtrise d'une approche transversale des disciplines juridiques à propos de la protection des droits de l'Homme.

Prerequisites - Pré requis : Droit constitutionnel, Droit européen, Droit civil des personnes, Droit pénal, Droit administratif

Practical information about the sessions - Modalités pratiques de gestion du cours :

FR

Le cours de libertés publiques aborde la question de la juridicisation des droits de l'homme. Partant de l'histoire des droits de l'homme, il s'agit d'aborder la théorie des droits fondamentaux par ses sources internationales, européennes (Conseil de l'Europe et Union européenne) et constitutionnelles et par ses modes de protection (la relation à l'Etat, l'impact des droits fondamentaux sur les relations entre personnes privées, les garanties contentieuses (Cour européenne des droits de l'homme notamment) et non-contentieuses (comme le Défenseur des droits).

Dans un second temps, le cours aborde les principaux droits fondamentaux (droit à la vie, liberté de mourir, interdiction de la torture et traitements indignes, l'interdit de la discrimination, la liberté personnelle, la vie privée, la liberté d'expression), puis les libertés publiques régies par la loi (la sûreté, la liberté d'aller et de venir, la liberté de religion, le droit à l'éducation, la manifestation, la réunion, l'association, la liberté syndicale, les libertés économiques, les libertés politiques et les droits sociaux).

EN

The Civil Liberties course addresses the issue of the institution of human rights. Starting with the history of human rights, the theory of fundamental rights is approached through its international, European (Council of Europe and European Union) and constitutional sources, and through its modes of protection (the relationship with the State, the impact of fundamental rights on relations between private individuals, contentious guarantees (notably the European Court of Human Rights) and non-contentious guarantees (such as the Human Rights Defender).

The course then looks at the main fundamental rights (right to life, freedom to die, prohibition of torture and indignity, prohibition of discrimination, personal freedom, privacy, freedom of expression), followed by public

freedoms governed by law (security, freedom of movement, freedom of religion, right to education, demonstration, assembly, association, freedom of association, economic freedoms, political freedoms and social rights).

Grading system - Modalités d'évaluation :

Oral terminal sans temps de préparation consistant en un simple exposé des connaissances et une discussion.
Final oral exam with no preparation time, consisting of a simple presentation of knowledge and discussion.

Bibliography/references - Bibliographie/références :

- X. Bioy, *Droits fondamentaux et libertés publiques*, Lextenso-Montchrestien, Collection Cours, 965 pages, première édition juin 2011 ; 8^{ème} édition oct. 2024, Préf. J.-P. Costa), 993 p.
- *Les grands arrêts du droit des libertés fondamentales*, X. BIOY, L.BURGORGUE-LARSEN, P. DEUMIER, E. DREYER, X.DUPRE de BOULOIS (coord.), A. MARTINON, R. TINIÈRE, Dalloz, Grands arrêts, 2023, pp. 234-424.
- S. Henneville-Vauchez et D. Roman, *Libertés fondamentales et droits de l'homme*, Dalloz, 5^{ème} éd. 2023.

Session planning - Planification des séances : 2 x 1,5 heures (jeudi et vendredi matin)

Distance learning – Enseignement à distance : non